

dfi analyse

« Directive sur les travailleurs détachés » : obstacle pour l'économie transfrontalière ? – [page 1](#)

dfi information

Deux journées d'échange pour les jumelages – [page 6](#)

Qu'attendre de la nouvelle Commission européenne ? – [page 7](#)

Notre-Dame – [page 8](#)

« Un habitant sur 20 venait d'Allemagne » – [page 10](#)

dfi service

Vient de paraître :
Une introduction aux relations franco-allemandes – [page 11](#)

Vient de paraître :
La France, l'Allemagne et la réforme de l'Europe – [page 11](#)

Petits pas et passes dans le processus de réconciliation – [page 12](#)

Rencontre d'experts franco-allemands sur le numérique – [page 12](#)

Discussion autour du film « La loi du marché » – [page 13](#)

Agenda – [page 13](#)

Mentions légales – [page 13](#)

Si vous souhaitez vous désabonner de notre lettre, veuillez cliquer sur ce lien :

► http://www.dfi.de/storno_fr

« Directive sur les travailleurs détachés » : obstacle pour l'économie transfrontalière ? Entretien avec le président de la IHK Wolfgang Grenke



Passerelle des Deux Rives Kehl.

Source : H.Helmlechner [CC BY-SA 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>)].

dfi analyse Au sein de l'Union européenne (UE), la « libre circulation des personnes » désigne l'une des quatre libertés fondamentales garanties par les traités européens. En raison de ce principe, les employeurs ont le droit de « détacher » leurs salariés pour effectuer une mission dans un autre pays de l'UE.

C'est par exemple le cas lorsqu'une entreprise de peinture en bâtiment d'Offenburg envoie son artisan sur un chantier à Colmar. Mais c'est aussi le cas lorsqu'une entreprise de transport française ayant une filiale en Bulgarie envoie en Allemagne des chauffeurs de poids lourd employés en Bulgarie.

La mobilité croissante des Européens, les échanges économiques grandissants entre les États membres mais aussi les écarts de richesse qui se sont accentués dans l'UE suite à l'élargissement à l'Est et la tentation de pratiquer le dumping social par le biais de la libre circulation des personnes ont rendu nécessaire une régulation par la législation. Quel droit du travail faut-il appliquer aux travailleurs détachés. Où doivent-ils payer leurs impôts et leurs cotisations sociales. Et à quelles garanties recourir ? Un salarié allemand envoyé en Alsace par son entreprise

allemande doit-il être payé selon le salaire minimum allemand ou français ? Doit-il le temps de sa mission payer des impôts en France ou en Allemagne ? Et que se passe-t-il en cas de maladie ?

La « directive sur les travailleurs détachés » de l'Union européenne tente d'apporter une réponse juridique à toutes ces questions. Partant du principe « A travail égal, salaire égal », elle prévoit qu'il convient d'appliquer les dispositions en matière de droit du travail (entre autres le salaire minimum, le taux de majoration des heures supplémentaires, la réglementation du temps de travail et du temps de pause) du pays dans lequel la prestation est effectuée. Dans l'exemple ci-dessus, l'entreprise de peinture du Pays de Bade devrait donc appliquer la semaine française de 35 heures durant la période où elle a fait travailler ses artisans à Colmar. Néanmoins, dans le même temps, les cotisations sociales sont payées dans le pays d'origine (là où l'entreprise a son siège – dans notre exemple, en Allemagne).

Dans tous les cas, une directive européenne ne reste qu'une loi-cadre qui doit être transposée dans le droit national de chaque pays. Depuis 2015, les entreprises, surtout celles dans la zone

Lire la suite à la page 2

Suite de la page 1

frontalière franco-allemande, déplorent la mise en œuvre particulièrement compliquée de la directive en France, ce qui rend les activités économiques, lorsqu'elles se déroulent des deux côtés de la frontière (et qu'elles sont donc liées au « travail détaché ») de moins en moins attractives. Selon les milieux économiques, l'application en France de la directive constitue un véritable « obstacle à l'accès au marché » et va à l'encontre de l'esprit et des principes du traité de l'UE.

Entretien avec le président de la IHK Wolfgang Grenke

Wolfgang Grenke, vous êtes président de la Chambre de commerce et d'industrie de Karlsruhe ainsi que de la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie du Bade-Wurtemberg, l'Industrie- und Handelskammertag (BWIHK). Quelles sont les fonctions de cette fédération et quel rôle y exercez-vous ?

Le BWIHK est l'organisation qui chapeaute les douze IHK du Land. Il accompagne de manière critique et constructive la politique du Land et joue un rôle de porte-parole politique pour plus de 650 000 entreprises de l'économie marchande dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services dans le Bade-Wurtemberg. Investis de cette mission, nous menons des négociations avec les ministères et les organismes publics, concluons et accompagnons des projets de coopération et émettons des avis. En tant que président, je me situe au sommet du comité directeur et je suis secondé dans l'exercice de mes fonctions par un vice-président et une vice-présidente. Au comité de direction, nous agissons selon les directives et les décisions de l'assemblée

Cette édition du dfi-aktuell donne au président de la Fédération des Chambres d'industrie et de commerce du Bade-Wurtemberg (IHK), Wolfgang Grenke, l'occasion d'exposer dans le détail son point de vue.

Nous complétons ses propos par quelques informations factuelles.

des membres. Comme président, je représente également au plus haut niveau politique les positions et défends les préoccupations de l'organisation centrale des IHK et des nombreuses entreprises membres face aux obstacles qu'elles rencontrent.

Quel rôle joue le commerce avec la France pour vous et pour les entreprises membres ?

Pour le Bade-Wurtemberg, la France représente après les USA et la Chine le troisième principal marché d'exportation. Cela vient notamment de la proximité géographique, en particulier pour nos entreprises situées dans la TechnologieRegion Karlsruhe et dans le secteur de la IHK de Karlsruhe. L'Alsace constitue en ce sens une porte d'entrée sur le marché français et inversement. Pour les importations vers le Bade-Wurtemberg, la France se positionne à la cinquième place. A cela s'ajoutent encore des milliers de « travailleurs frontaliers » des deux côtés de la frontière. Selon le journal Le Monde, plus de 500 000 salariés ont été détachés vers la France en 2017.



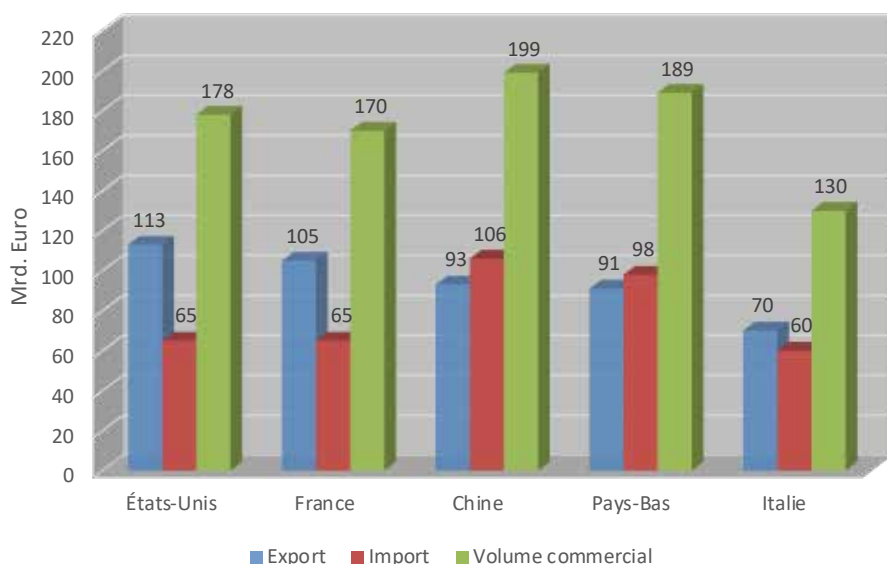
*Le président de la IHK Wolfgang Grenke.
Source : IHK Karlsruhe.*

Plus de 15 milliards d'euros de produits et de services ont été exportés en 2018 du sud-ouest de l'Allemagne vers la France, ce qui correspond à près de 15 % des exportations de l'ensemble de l'Allemagne. En contrepartie, le volume des importations du sud-ouest de l'Allemagne s'élève à plus de 11,5 milliards d'euros, quasiment 18 % de l'ensemble de l'Allemagne. Au vu de ces chiffres, le commerce avec la France des entreprises membres de la IHK joue un rôle tout à fait central. Cela ne vaut pas seulement pour les régions proches de la frontière comme le Rhin Supérieur, mais aussi pour le Land tout entier. En résumé : nous ne pouvons ni ne voulons nous passer du commerce soutenu avec nos partenaires français.

Ces dernières années, l'on a assisté à de vifs débats concernant les « obstacles à l'accès au marché ». Que se cache-t-il derrière cette expression ? Depuis la réforme de la « directive sur les travailleurs détachés » de l'Union européenne (UE) et sa transposition dans le droit français en 2015, nos entreprises ayant des activités outre-Rhin sont confrontées à des obstacles bureaucratiques qui les pénalisent et qui sont en partie injustifiés. Ainsi il convient par exemple de prendre en compte, outre la déclaration proprement dite de travail détaché, d'autres exigences bureaucratiques qui s'y rajoutent comme la traduction des contrats de travail dans la langue du pays, le formulaire A1 sur la législation de sécurité sociale,

*Source :
Statistisches Bundesamt,
Statistisches Jahrbuch 2019 ;
arrangement : dfi.*

Commerce extérieur Allemagne 2018



Lire la suite à la page 3

Suite de la page 2

Portail SIPSI (www.sipsi.travail.gouv.fr)

Tout employeur établi hors de France souhaitant détacher des salariés sur le territoire français doit transmettre avant le début de son intervention en France une déclaration préalable de détachement ou une attestation de détachement à l'inspection du travail du lieu de réalisation de la prestation. Cette formalité concerne aussi les entreprises de transport, qui doivent déposer une attestation de détachement correspondant à leur activité. Le portail SIPSI permet d'effectuer une déclaration en ligne.

Le détachement de travailleurs aux frais de l'employeur est dispensé des formalités de déclaration. Ceci concerne par exemple la visite des foires ou des salons, ou un rendez-vous avec un client en vue d'établir une relation commerciale.

En cas échéant une carte BTP, des certificats de santé, et jusqu'à la mention obligatoire d'un contact ou d'un interlocuteur dans le pays voisin. En cas de non-respect des réglementations sur le travail détaché, on risque de devoir s'acquitter en France d'une forte amende administrative de plusieurs milliers d'euros par travailleur et par mission concernés.

Cela représente de fait une entrave au détachement rapide d'un salarié, par exemple pour des travaux de réparation, étant donné que l'employeur est obligé de déclarer les travailleurs détachés en respectant un délai parfois conséquent. En conséquence, nos entreprises ne sont pas compétitives dans le pays voisin, car les formalités leur coûtent du temps et de l'argent. Cela va absolument à l'encontre des principes d'un marché commun libre et de la liberté de circulation des biens et des services. Je voudrais ici insister sur un point : au sein d'une Europe unie, une telle pesanteur bureaucratique n'a aucune raison d'être !

Pouvez-vous nous citer des exemples concrets d'obstacles bureaucratiques auxquels se heurtent les entreprises du Rhin Supérieur dans leurs relations économiques transfrontalières ?

Un exemple tout à fait concret est l'investissement en temps que réclament les déclarations préalables de détachement de salariés

Source : IHK Region Stuttgart / Landesamt Baden-Württemberg ;
arrangement : dfi.

SIPSI. Il s'agit d'un portail internet sur lequel doivent être signalés tous les détachements vers la France. Grâce à une enquête de Valoris Avocats en coopération avec la CCI d'Alsace Eurométropole et avec le Deutscher Anwalt Verein de Strasbourg, nous savons que les 400 entreprises environ qui ont participé à l'étude ont déposé à elles seules quelque 25 000 déclarations par an. Si l'on compte environ une heure de temps passée à remplir ces déclarations, l'ampleur de la tâche saute aux yeux ! A fortiori si des « interventions d'urgence » sont nécessaires, c'est-à-dire si le client a besoin d'aide rapidement, il est impossible de répondre à la demande avec les entraves administratives actuelles. Outre le temps passé à saisir les données sur le site internet SIPSI, le principal obstacle vient surtout de la nécessité de traduire certains documents allemands en français comme par exemple des certificats médicaux, des bulletins de salaire et des fiches horaires ou encore des contrats de travail.

En effet, cette loi ne pénalise pas seulement les entreprises allemandes mais aussi les entreprises françaises. Ainsi par exemple, une scierie en Alsace a dû cesser son activité parce que ses travaux de maintenance et de réparation qui devaient être effectués rapidement ne pouvaient plus être assurés par le prestataire de services allemand. De petits fabricants allemands de poêles à bois installés dans la région frontalière ont déjà dû eux aussi cesser leurs activités en France en raison de cette problématique. Et comme ni ce métier ni cette activité n'existent en France, certains clients ne pourront plus bénéficier à l'avenir de leurs prestations. Voilà des exemples qui laissent un arrière-goût amer et on pourrait ainsi continuer la liste longtemps !

Comment considérez-vous en particulier l'obligation de fournir l'attestation A1 ?

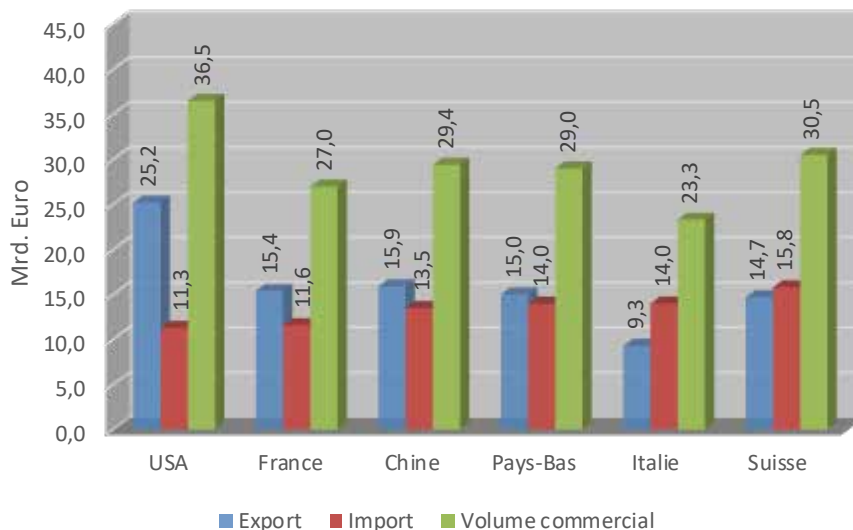
L'attestation A1 est en théorie bien pensée, mais difficile à mettre en œuvre en pratique. Avec l'attestation A1, le travailleur détaché à l'étranger peut justifier du fait que seules prévalent les dispositions légales relatives à la sécurité sociale de l'État d'où il vient. Il convient également de produire de telles attestations de détachement lors de déplacements professionnels tarifés à l'heure, et un contrôle spécifique est nécessaire pour chaque pays.

De mon point de vue, il conviendrait à l'avenir de simplifier autant que possible cette procédure. C'est pourquoi je suis partisan de l'instauration d'une carte d'assuré social valable dans tous les pays de l'UE, qu'il faudrait avoir sur soi au même titre que sa carte d'identité et qui rendrait superflue la demande du formulaire A1. Cette mesure apporterait aux entreprises un allègement considérable des formalités bureaucratiques.

Quels retours recevez-vous de la part des entreprises membres, et quelles sont les répercussions de ces réglementations sur le commerce avec la France ?

Ce sont particulièrement les petites et les moyennes entreprises qui sont concernées par ces enjeux bureaucratiques. Fréquemment, elles entretiennent des relations commerciales à long terme avec leurs partenaires français. Les services constituent le cœur de l'activité des échanges de part et d'autre du Rhin. Souvent, il s'agit d'apporter une aide aux clients, des entreprises françaises, qui veulent effectuer des travaux ou des réparations. Les directives françaises en vigueur depuis 2015 sur le détachement des

Commerce extérieur Bade-Wurtemberg 2018



Suite de la page 3

Règlement du formulaire A1

Cette procédure désigne le processus d'accord entre les organismes de sécurité sociale des différents pays afin de déterminer dans quel pays un salarié est soumis aux cotisations sociales. Dans l'UE, le règlement définit qu'une personne ne puisse être affiliée à la sécurité sociale que dans un seul pays. En même temps, les différents régimes de sécurité sociale sont coordonnés pour garantir la portabilité des droits. Cependant, la durée et la complexité de la procédure A1 pour définir l'affiliation à la sécurité sociale font l'objet de multiples critiques.

travailleurs depuis les pays de l'UE vers la France ont surtout des répercussions négatives sur ces relations économiques traditionnelles et ces offres de services, notamment dans la région frontalière franco-allemande. En conséquence, les entreprises remettent en question la rentabilité de leurs affaires en France.

Ces dernières souhaitent, en particulier pour les détachements de courte durée et les interventions urgentes, la suppression de la déclaration obligatoire. En considérant justement que l'on annonçait déjà des simplifications en septembre 2018 mais que les décrets d'application de la loi de juin 2019 ont apporté peu d'assouplissement, il serait souhaitable que de réels progrès soient faits dans ce domaine.

En pratique, la situation est telle que nombre de petites et moyennes entreprises employant jusqu'à 250 collaborateurs, qui sont particulièrement concernées, renoncent à développer leur activité en France en raison du lourd investissement que cela leur demande au regard du bénéfice espéré – elles refusent donc volontairement des clients et des perspectives de profit. Dans notre enquête, 13 % des personnes interrogées indiquaient avoir cessé leurs activités avec la France. 24 % des personnes interrogées, surtout les entreprises les plus petites, ayant transmis moins de 50 déclarations de détachement, ne veulent plus à l'avenir détacher de salariés en France. En se fondant sur ces chiffres, on constate que ce sont des transactions importantes auxquelles on renonce d'ores et déjà et dans le futur.

Du côté français, les arrêts de production et/ou les délais d'attente prolongés engendrent des défaillances, qui selon les secteurs peuvent s'avérer très coûteuses. Dans ces conditions, le chiffre d'affaires escompté est menacé ou déjà réduit à zéro, et ne pourrait être garanti ou rétabli qu'en abandonnant ou en simplifiant

les obstacles bureaucratiques – ce qui serait à l'avantage des deux côtés.

L'association du *Baden-Württembergische Handwerkstag* (BWHT, la fédération des chambres des arts et métier) signale d'ailleurs des retours similaires de la part des chambres locales. Suite aux missions de conseil qu'elle a menées, la chambre des arts et métiers de Fribourg estime par exemple qu'actuellement plus de 50 % de ses entreprises ont cessé leurs activités en France.

Comment pouvez-vous venir en aide aux entreprises dans cette situation et bénéficiez-vous d'un soutien politique ? Êtes-vous en contact avec le gouvernement du Land et quel est son rôle dans ce domaine ?

Du point de vue de la IHK, il faudrait justement renforcer par la législation un espace économique et de travail qui s'est développé au fil de l'Histoire, comme c'est le cas pour le Rhin Supérieur, dans l'intérêt des individus qui vivent dans cette région.

Ce faisant, il convient évidemment d'accepter et de respecter le droit national français. Cependant, l'organisation de la IHK s'engage activement non seulement en coulisse mais aussi sur le devant de la scène professionnelle et de la scène politique pour obtenir l'allègement des formalités dans les transactions transfrontalières. Ainsi, de concert avec le ministère de l'Économie, du Travail et du Logement du Bade-Wurtemberg, nous avons poussé l'administration française à infléchir sa position et empêché début 2018 l'instauration d'une taxe de 40 euros par mission de détachement.

La *IHK Südlicher Oberrhein* est la chambre de référence concernant la France au sein de la confédération des IHK à l'échelle fédérale. Que ce soit à la centrale de Fribourg ou à son siège principal à Lahr, elle emploie des spécialistes qui connaissent le fonctionnement administratif français – son mode de pensée et d'action sur le plan politique. Ces experts connaissent les deux côtés dans les moindres détails. Parmi eux se trouvent des personnes de langue maternelle française, qui ont travaillé en France par exemple dans une chambre de commerce et qui savent exactement où résident les problèmes. Ils peuvent conseiller nos membres de façon ciblée et leur offrir une aide précieuse. Il existe des documents d'orientation portant sur le travail détaché, des aides concrètes pour effectuer la déclaration via SIPSI, ainsi que des manifestations sur la France organisées par les IHK qui éclairent la problématique générale, pour ne citer que quelques exemples. Il existe également à Fribourg un comité transfrontalier issu des chambres consulaires, comportant des membres allemands et français et capable d'agir dans les deux directions. Bien

sûr, nous entretenons des liens étroits avec les CCI, notamment de l'autre côté du Rhin avec la CCI Grand-Est et la CCI de Strasbourg. Nous dirigeons aussi ensemble des colloques sur telle ou telle politique et générons une dynamique jusque dans le gouvernement de Macron.

Nous sommes également en contact étroit avec le gouvernement du Land sur les questions du travail détaché et sur d'autres obstacles à l'accès au marché en France. Ce sont des thèmes qui reviennent régulièrement dans nos échanges avec les différents ministres et avec le ministre-président Kretschmann en personne. Dans la suppression des entraves au commerce entre nos deux pays, nous savons que nous pouvons compter sur le soutien de l'ensemble des ministres et du ministre-président. Des options se sont ainsi ouvertes à la suite de récentes discussions avec des hauts représentants français à Sarrebruck et à Paris, selon lesquelles le détachement pourrait être désormais facilité de fait grâce à l'instrument de la préqualification d'entreprises par la IHK. Ces entreprises pourraient alors détacher leurs salariés pour une plus longue période et prolonger ultérieurement l'attestation en évitant les formalités bureaucratiques. Cette proposition est sur la table. Si elle se réalise, ce sera un beau succès, un succès commun !

Et au niveau de l'État fédéral ?

Au niveau de l'État fédéral, le BWIHK faisait partie intégrante du groupe de travail autour d'Andreas Jung qui a donné vie du côté allemand au traité d'Aix-la-Chapelle et l'a finalisé. Nous avons mis sur la table dans le cadre d'une liste les projets qui devraient être appuyés en priorité du point de vue de nos entreprises membres, et nous avons ainsi pu contribuer directement à la rédaction du contrat. En règle générale, nous avons établi au *Bundestag* des liens forts et étroits avec les groupes du *Land* du Bade-Wurtemberg en ce qui concerne les thèmes propres à l'État fédéral. Sur ce niveau également, on peut faire bouger beaucoup de choses.

... et en Allemagne ?

Comme en France, l'envoi depuis un pays de l'UE vers l'Allemagne de travailleurs détachés est réglementé de manière précise. Leur détachement doit faire l'objet d'une déclaration détaillée. Le principe « A travail égal, salaire égal » s'applique également en Allemagne. Il peut être cependant parfois plus avantageux pour un employeur d'envoyer en Allemagne ses employés de Bulgarie – certes il doit leur verser le salaire « allemand », mais assorti des cotisations sociales bulgares (moins élevées).

Suite de la page 4

La France est un partenaire commercial essentiel et nous sommes au niveau de l'État fédéral le principal importateur de biens et de services français. C'est pourquoi de tels aspects commerciaux présentent un intérêt bien au-delà des frontières de nos régions et de la politique du Land et sont inscrits à l'agenda du ministre fédéral de l'Économie Peter Altmaier comme à celui de son homologue français Bruno Le Maire.

Au niveau de l'UE, l'obligation d'offrir à tous les Européens les mêmes conditions ; au niveau bilatéral

Quelles solutions possibles ?

Un grand nombre d'acteurs politiques, de représentants d'intérêts et de spécialistes de l'administration en France et en Allemagne sont actuellement à la recherche de solutions à ce problème.

Deux exigences légitimes s'opposent. D'un côté, il s'agit de protéger l'un des quatre principes fondamentaux essentiels de l'EU, la libre circulation des personnes. Elle permet des relations commerciales et économiques transfrontalières très développées, qui ont assuré le succès du marché intérieur de l'UE depuis les années 60. La protection de ce principe revêt une importance décisive précisément dans les relations économiques franco-allemandes.

D'un autre côté on trouve le souci légitime d'empêcher le dumping social et de faire prévaloir sur le territoire d'un État membre un standard juridique unique. Face à ce dilemme, on pourrait proposer quelques solutions pragmatiques possibles :

- permettre aux entreprises ayant une activité transfrontalière régulière de faire une seule déclaration par an, qui pourrait être simplement prolongée
- déterminer dans un corridor géographique défini un territoire « frontalier » qui serait en grande partie dispensé de l'obligation de déclaration
- réglementer l'obligation de déclarer le travail détaché en fonction de chaque secteur d'activité et la limiter à quelques branches.
- opérer une régulation à l'échelle européenne avec des règles standardisées et simplifiées, par exemple en instaurant une carte d'assuré social valable dans tous les pays de l'UE et un portail européen pour déclarer le travail détaché.

(franco-allemand), la crainte de cas de jurisprudence si l'on fixe un régime spécial pour la zone frontalière franco-allemande – cela semble compliqué : quelle marge de manœuvre y aurait-il ? Et que conseillez-vous aux politiques français et allemands ?

Sur ce point, un rôle clé revient naturellement à l'UE. Une mission importante de la nouvelle Commission sous la direction de la présidente Ursula von der Leyen consistera à garantir durablement les conditions de vie mais aussi avant tout les intérêts et les potentiels économiques communs, qui constituent le fondement de la prospérité et de l'intérêt global. Dans ce contexte, l'on peut proposer logiquement comme prochaine exigence, outre le soutien à la recherche, l'innovation et de nouveaux modèles économiques, le parachèvement du marché intérieur et de la liberté de circulation.

C'est pourquoi non seulement la France mais aussi l'Union européenne dans son ensemble se trouvent dans l'obligation de résoudre les problèmes posés par le travail détaché. Un portail central et unique de déclaration pour tous les pays de l'UE ainsi que des critères uniques à l'échelle européenne pour les services à déclarer faciliterait en tout cas la coopération transfrontalière.

En outre, nous avons besoin, chez nous dans le Rhin Supérieur ou à défaut dans les zones frontalières, de réglementations simplifiées qui correspondent vraiment à la pratique des entreprises.

En guise de conclusion, jetons un œil sur votre boule de cristal. En tant qu'entrepreneur établi à Baden-Baden, où voyez-vous le Rhin Supérieur dans dix ans ?

Si je me représente idéalement les choses, l'UE avec ses quatre libertés fondamentales (des biens, des services, des personnes et du capital) peut faire en sorte que dans dix ans les activités de part et d'autre du Rhin soient possibles sans formalités bureaucratiques. Dans dix ans, un entrepreneur ne doit plus être obligé de se demander à chaque fois : « De quoi ai-je besoin ? Quels documents dois-je penser à remplir si je veux détacher des collaborateurs ? » Et l'inverse doit évidemment être vrai aussi.

Le Rhin Supérieur, j'en suis convaincu, sera toujours dans dix ans une région forte, et le slogan « Made in Baden » continuera de résonner dans le monde. Nous n'avons pas seulement des centres économiquement forts comme la Technologie-Region Karlsruhe ou bien l'espace de recherche aux environs de Fribourg, pour ne donner que deux exemples. Nous bénéficions aussi, précisément dans le Rhin Supérieur, de territoires fortement développés où la qualité de vie est bonne. La main d'œuvre qualifiée ne cherche pas unique-

Deux enquêtes récentes

Deux enquêtes actuelles sur les entreprises allemandes qui entretiennent des relations commerciales avec la France apportent des renseignements quant au climat qui règne parmi les acteurs économiques. Toutes deux sont accessibles librement en ligne :

Enquête de la IHK südlicher Oberrhein:

<https://www.suedlicher-oberrhein.ihk.de/blueprint/servlet/resource/blob/4500768/27a24adcc5e0520fe56ac95b453f228a/auswertung-frankreich-entsendung-data.pdf>

Enquête menée conjointement par Valoris

Avocats et la CCI de Strasbourg :

<http://www.cafa-rso.eu/images/actualites/20180214-Activits-Transfrontalires-Freins-et-opportunitis-1.pdf>

ment à s'installer dans les grands centres urbains car l'infrastructure correspond en bien des endroits à la mobilité proposée et attendue aujourd'hui – et là où ce n'est pas le cas, nous y travaillons assidûment.

Ce que je peux souhaiter de plus, ce sont de véritables sites dédiés aux start-ups et à l'économie en général, comme par exemple le IT-Campus, planifié à Achern par un jeune entrepreneur, Marco Beicht. Sa société Powercloud apporte l'exemple d'un créateur d'entreprise qui a réussi, dans des domaines où de nombreux acteurs sont déjà établis, à développer avec succès sur le marché ses propres innovations. En effet, le concurrent de cette firme qui développe des logiciels pour les fournisseurs d'énergie n'est rien moins que l'entreprise SAP.

Voilà le signal que je souhaite envoyer en provenance de l'ensemble du Rhin Supérieur : nous avons des possibilités exceptionnelles, nous bénéficions de la proximité avec la France et la Suisse – des marchés quasiment internationaux devant notre porte. Nous avons aussi une main d'œuvre très qualifiée, des entreprises où se former et des universités d'excellent niveau. Nous n'avons pas besoin de nous rêver comme entrepreneurs dans des villes comme Berlin, Munich ou Stuttgart, car il y a tout ici sur place. D'où l'appel que je lancerai pour conclure : Faisons le ici – Let's do it in Baden.

Monsieur Grenke, nous vous remercions de nous avoir accordé cet entretien.

L'interview a été menée par Stefan Seidendorf, directeur adjoint du dfi.

Stefan Seidendorf ► seidendorf@dfi.de

Deux journées d'échange pour les jumelages

En cette période de l'avent, la visibilité des jumelages est accrue. En Allemagne, presque aucun marché de Noël n'a lieu sans la présence de délégations venues des villes jumelées avec leurs spécialités et leurs traditions.

Afin de valoriser ces relations et de permettre des échanges entre responsables des jumelages, le ministère d'État de Bade-Wurtemberg et le dfi propose depuis 2018 des formations dans la région.

Récemment, deux formations ont eu lieu le 22 octobre à Constance et le 26 novembre à Wolpertshausen en coopération avec les circonscriptions locales. Les bénévoles et les employés des administrations chargés des jumelages étaient invités à y participer. Après la présentation des résultats de l'étude empirique réalisée par le dfi et la Bertelsmann Stiftung, le cœur du programme était voué à l'échange d'expériences entre les participants, animé et complété par les informations du dfi. En effet, ce sont des questions similaires qui taraudent les participants. Quelles activités peuvent être organisées pour un public jeune en dehors des échanges scolaires ?



Gerhard Bauer, président de circonscription, accueille les participants à Wolpertshausen. Source : dfi.

Comment réagir en cas de différend politique entre les administrations ? Comment assurer la durabilité du jumelage ? Comment financer les activités du jumelage ?

Lors des formations, chacun aura pu faire part de ses expériences propres et de ses difficultés, s'inspirer des idées des communes et villes voisines et récolter des informations utiles.

Chaque formation montre bien qu'il est pertinent de se retrouver régulièrement pour un échange d'expériences. Cela s'organise au mieux au niveau local. C'est pourquoi notre offre s'adresse en particulier aux *Landkreise*, qui ont envie de promouvoir et fédérer les activités de jumelages de leurs communes. Dans le Land de Bade-Wurtemberg, huit formations ont déjà eu lieu. Trois autres sont en préparation pour le début de l'année 2020, selon toutes prévisions dans les *Landkreise* de Brisgau-Haute-Forêt-Noire, Neckar-Odenwald et à Ludwigsburg.

Bénédicte King ▶ king@dfi.de



Frank Baasner présente les résultats de l'étude et discute avec les participants des priorités pour l'avenir des jumelages.

Source : dfi.

Qu'attendre de la nouvelle Commission européenne ?

Conférence de Gabriele Abels et discussion en présence du directeur du dfi, Frank Baasner



Gabriele Abels, Université de Tübingen, lors de sa conférence ...



... et pendant la discussion avec Frank Baasner.

Source : dfi.

Le thème ne pourrait pas mieux coïncider avec l'actualité : quelques jours avant la prise de fonction des nouveaux membres de la Commission européenne sous la présidence d'Ursula von der Leyen, plus de 250 personnes sont venues assister dans la salle Louis-Bührer à la conférence donnée par Gabriele Abels, professeur en sciences politiques à l'Université de Tübingen.

L'analyse objective de la donne actuelle a clairement montré qu'il ne sera pas facile de faire avancer des projets de grande ampleur et efficaces. Le Parlement européen doit encore apprendre à gérer la nouvelle situation : jusqu'ici, la majorité était toujours constituée par le Parti populaire européen (CDU) et l'alliance des socialistes et des démocrates (SPD), mais il convient désormais de commencer par définir des majorités. Les différends autour de la candidature de certains commissaires a montré qu'entre le Parlement européen et le Conseil européen (qui réunit les chefs d'État ou de gouvernement), la bonne entente était loin de régner. La Commission devra trouver sa place entre ces deux institutions communes.

Ursula von der Leyen a néanmoins annoncé des objectifs ambitieux : un « green deal » doit positionner en tête de l'agenda les enjeux du réchauffement climatique, et une part considérable du budget commun de l'UE doit être utilisée dans ce but. On peut douter que cela reçoive le soutien sans réserve de tous les États membres. Dans la discussion avec le directeur du dfi Frank Baasner, il est apparu clairement que la constitution actuelle des institutions de l'UE, en proie à des conflits internes, semble peu adaptée à la poursuite d'une politique véritablement nouvelle. Avec le concept de « disruption » qu'avait employé Ursula von der Leyen dans son discours de candidature au Parlement européen, elle suggérerait

Erwin Teufel, président du dfi, avec le Landrat Rainer Haas et Wendelgard von Staden.

Source : dfi.

que les changements extrêmement rapides qui marqueront notre époque et que nous observons actuellement (la révolution numérique, l'intelligence artificielle, les conflits commerciaux, la montée en puissance de la Chine, le réchauffement de la planète, les migrations de masse etc...) exigent également des réponses radicalement nouvelles – en l'occurrence des réponses européennes communes. On peut sobrement tirer le bilan des débats : au regard des déchirements auxquels doit faire face l'UE, il y a peu d'espoir que surgisse une solution rapide et courageuse. Les citoyens et



citoyennes de l'UE, et avant tout les Allemands qui sont traditionnellement très pro-européens, sont appelés à s'engager dans leur environnement proche pour l'entente au sein l'UE et à exiger de leurs députés une action courageuse.

Frank Baasner ▶ baasner@dfi.de



Le public attentif dans la Salle Louis-Bührer.

Source : dfi.

Notre-Dame de Paris

entre sécurisation, chantier pharaonique et polémique



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Notre-Dame_en_feu,_20h06.jpg.

Près de huit mois après l'incendie de la cathédrale survenu le 15 avril dernier, qu'en est-il de l'avancée des travaux, des promesses de dons et du projet de reconstruction ? Après l'émotion qui a traversé la France et le monde entier et les annonces du président Emmanuel Macron et de son gouvernement dans les jours suivant l'incendie, c'est l'heure d'un premier bilan.

Le soir du 15 avril 2019, alors que la cathédrale Notre-Dame était en train de perdre sa flèche, sa toiture et une partie de sa voûte, le président français Emmanuel Macron annonçait une reconstruction en cinq ans. Peu après, il évoquait également la possibilité d'un « geste architectural contemporain » pour rebâtir la flèche de l'architecte Viollet-le-Duc, le Premier Ministre Edouard Philippe mentionnant quant à lui un éventuel concours d'architectes à mettre en place. Des millions d'euros de dons affluaient de la part d'entreprises et de particuliers afin de sauver cet édifice historique classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

De nombreuses polémiques

Dès les premiers dons, les critiques ont toutefois afflué : pourquoi les grandes entreprises étaient-elles prêtes à donner des millions pour reconstruire Notre-Dame alors que pour d'autres

défis (et notamment celui de l'environnement), elles ne semblaient pas disposées à le faire ?

Sur le plan politique et juridique également, l'unanimité n'a pas été au rendez-vous : le projet de loi encadrant la restauration de la cathédrale

Source : [wikipedia/commons ; https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Notre-Dame_dalla_Senna_crop.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Notre-Dame_dalla_Senna_crop.jpg).



Suite de la page 8

(gestion des dons, conception et réalisation des travaux) et adopté le 16 juillet a été critiqué par l'opposition qui considérait qu'il s'agissait là d'une « loi d'exception inutile », permettant des « dérogations inadmissibles » aux règles des marchés publics. Ce projet de loi ayant manifestement pour but de tenir le délai de cinq ans annoncé par le président, l'opposition a dénoncé une confusion entre temporalité politique et événementielle (notamment dans la perspective des JO 2024 à Paris) et temporalité du patrimoine.

Un scandale sanitaire est venu également s'ajouter à cela : des retombées de plomb ont entraîné des mesures de nettoyage approfondi, notamment sur le parvis de la cathédrale, toujours fermé pour cause de contamination, ainsi qu'un report de la rentrée scolaire dans plusieurs écoles du quartier. En outre, plus de la moitié des salariés de la cathédrale vont être licenciés et d'autres postes seront supprimés dans les commerces alentour qui souffrent d'une baisse de la fréquentation touristique.



Source : Guillaume Levrier (CC BY-SA 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0>)).

d'euros seraient actuellement déjà versés. Cet écart s'explique par la procédure très règlementée obligeant les entreprises ou les grandes familles à signer une convention avec ces organismes. La plupart des conventions seraient cependant signées ou en cours de finalisation. Le ministre a assuré que même si les coûts de rénovation dépassaient le montant des dons versés, l'État serait là pour assurer la sauvegarde de la cathédrale, assumant son rôle de propriétaire jusqu'au bout.

Franck Riester est resté imprécis quant à la possibilité de tenir le délai de cinq ans annoncé par Emmanuel Macron. En effet et pour des raisons de sécurité, le chantier devrait prendre beaucoup plus de temps que prévu : la seule phase de diagnostic sanitaire, de sécurisation de l'édifice et de démontage de l'échafaudage présent avant l'incendie (et dont les barres sont désormais soudées entre elles) devrait durer jusqu'au printemps 2020.

Jusqu'à là, on ne peut pas encore considérer que la cathédrale soit définitivement sauvée : une tempête par exemple pourrait met-

tre le bâtiment en grand danger. Ce n'est qu'une fois la cathédrale consolidée que la conception des travaux pourra débuter et que les choix architecturaux pourront être faits. Cela signifie donc que la reconstruction de Notre-Dame-de-Paris ne commencera probablement pas avant 2021. L'objectif des cinq ans semble donc difficilement réalisable.

Le recteur de Notre-Dame de Paris, Monseigneur Patrick Chauvet, résume la situation ainsi : « Il ne faut pas aller trop vite, pour ne pas faire de faux pas (...) mais il ne faut pas trop tarder si on veut que la cathédrale soit toujours debout ».

En somme, il semble que les moyens soient bien là pour restaurer la cathédrale : reste à savoir quand le chantier prendra fin et à quoi ressemblera la nouvelle Notre-Dame.

Joséphine Pasco ► pasco@dfi.de

La cathédrale Notre-Dame de Paris

Notre Dame, consacrée comme son nom l'indique à Marie mère de Dieu, est l'une des églises gothiques les plus anciennes de France. La construction de la cathédrale actuelle a débuté à l'époque de la transition du style roman vers le style gothique et s'est étalée sur près de 200 ans ; les travaux, qui se sont déroulés en quatre phases, ont duré de 1163 à 1345.

Les deux tours de calcaire sont hautes de 69 mètres. Les dimensions intérieures de la nef sont les suivantes : elle est longue de 130 mètres, large de 48 mètres et sa hauteur sous voûte est de 35 mètres. Elle peut accueillir jusqu'à 10 000 personnes.

Enfin, le débat esthétique concernant le style architectural de la flèche continue d'opposer partisans de la tradition et défenseurs de la modernité, sachant que les trois chartes internationales d'Athènes, Venise et Cracovie pour la restauration de monuments historiques donnent seulement des recommandations de cohérence et d'utilisation de matériaux mais ne sont nullement contraignantes.

Quelle temporalité pour rebâtir Notre-Dame ?

Le mardi 15 octobre, c'est-à-dire exactement six mois après l'incendie, le ministre de la Culture Franck Riester a tenu une conférence de presse très attendue afin de proposer un premier bilan. Il a ainsi annoncé le chiffre de 922 millions d'euros de dons et de promesses de dons faites aux quatre organismes chargés de les récolter, à savoir la Fondation Notre-Dame, la Fondation du Patrimoine, la Fondation de France, le Centre des Monuments Nationaux, ainsi qu'à l'État : seuls 104 millions

« Un habitant sur 20 venait d'Allemagne »

Conférence « Exil sous les palmes »

A l'occasion de la présentation de son livre *En exil sous les palmiers – Émigrés allemands à Sanary-sur-Mer* le 22 octobre au dfi, Magali Nieradka-Steiner est revenue sur l'époque durant laquelle Sanary-sur-Mer a été qualifiée par certains de « capitale de la littérature allemande ».

Avant de commencer son intervention, l'auteure a demandé aux personnes présentes dans le public, au nombre de 70 environ, qui d'entre elles connaissait déjà Sanary-sur-Mer pour y avoir été. C'était le cas pour un tiers d'entre elles, et toutes celles qui y avaient déjà mis les pieds ont pu confirmer que si Sanary n'est plus aujourd'hui le village de pêcheurs qu'elle fut jadis, elle est devenue une petite ville idyllique de la Côte d'Azur. Lorsqu'au début du XX^{ème} siècle, des peintres de Montparnasse y fondèrent une première colonie d'artistes, ils y trouvèrent aussi, outre la lumière, le soleil et de magnifiques motifs, la quiétude nécessaire au travail, à la différence de Saint-Tropez ou de Nice. Erika et Klaus Mann évoquaient dans *Le Livre de la Riviera*, paru en 1931 dans la série *Ce qui n'est pas dans le guide Baedeker*, « la capacité de ce paysage apaisant doux et coloré à favoriser la concentration. »

Les écrivains allemands et autrichiens qui y établirent leur résidence à partir de 1933 n'étaient cependant pas venus là en raison des conditions climatiques agréables et propices au travail, mais pour pouvoir y exercer leur métier en toute liberté et pour échapper aux représailles du régime nazi. De plus, contrairement aux grandes villes comme Paris ou Marseille, le coût de la vie y était pour eux relativement abordable. Parmi les 10 000 personnes qui vivaient en 1936 à Sanary, dans la ville voisine de Bandol et au Lavandou, située plus à l'est, on comptait probablement environ 5 % d'immigrés germanophones. Une raison pour laquelle 69 écrivains élirent Sanary comme lieu d'exil a dû tenir au fait qu'il leur était possible là d'échanger avec des compagnons d'infortune. Mais, selon Magali Nieradka-Steiner, ils ne formaient pas pour autant une communauté. En effet, leurs conditions de vie et leur situation financière différaient trop les unes des autres, tandis que leurs convictions politiques allaient de l'extrême gauche à la tendance libérale-conservatrice. Les plus connus parmi eux étaient Thomas Mann et Lion Feuchtwanger. Bien qu'il s'y sentit très bien, Mann ne passa cependant que quelques mois à Sanary durant l'année 1933,



Magali Nieradka-Steiner montre les tableaux commémoratifs avec les noms des exilés à Sanary-sur-Mer. Source : dfi.

avant de poursuivre sa route avec sa famille vers Küsnacht en Suisse. Feuchtwanger en revanche y vécut presque sept ans avec son épouse Marta, à la Villa Vallmer, située en bord de mer. Étant l'un des rares auteurs de langue allemande en exil à pouvoir vivre confortablement des droits d'auteur issus des traductions de ses œuvres, il soutenait financièrement des collègues plus mal lotis que lui, recevait chez lui de nombreux intellectuels et contribua ainsi à faire naître dans le sud de la France un pôle rassemblant les exilés de langue allemande.

En mai 1940, après le début de l'offensive allemande en France, Feuchtwanger ainsi que de nombreux autres écrivains allemands et autrichiens furent internés au camp des Milles, dans la région d'Aix-en-Provence. L'auteur a décrit les conditions catastrophiques au sein du camp dans son ouvrage *Le Diable en France*. Magali Nieradka-Steiner en a lu un passage dans lequel il explique le « je-m'en-foutisme » et le laisser-aller des gardiens. Ces derniers ne se seraient pas le moins du monde donné la peine d'améliorer la

situation des détenus. Mais c'est aussi leur manque d'engagement et de vigilance qui a permis à Feuchtwanger de pouvoir être photographié en 1940 au camp des Milles par un journaliste américain. Découvrant cette photo, Eleanor Roosevelt, la femme du président des États-Unis de l'époque, Franklin D. Roosevelt, fit le nécessaire pour permettre à Feuchtwanger et à environ 2 000 autres intellectuels en danger de faire le voyage jusqu'aux USA.

La défaite française à l'été 1940 signifia dans le même temps le point final de l'histoire de la colonie des écrivains à Sanary. Ceux qui le purent furent en des lieux plus sûrs, notamment beaucoup parmi eux aux USA. Magali Nieradka-Steiner a achevé sa présentation sur une citation de Lion Feuchtwanger qui écrit en 1942 à Arnold Zweig : « Tout Hollywood est un gigantesque Sanary. »

Martin Villinger ► villinger@dfi.de

Vient de paraître

Une introduction aux relations franco-allemandes



Henrik Uterwedde, chercheur associé au dfi, vient de sortir un nouveau livre aux éditions Barbara Budrich. Cet ouvrage livre une introduction aux relations franco-allemandes, en présentant les multiples facettes politiques, économiques, sociales et culturelles.

L'accent est mis d'abord sur le rôle des deux pays dans l'Union européenne: les controverses et conflits récurrents, ainsi que leurs causes structurelles. Henrik Uterwedde explore les conditions qui encadrent l'émergence de compromis utiles mais montre également les limites de plus en plus visibles du « moteur franco-allemand ». Le livre dégage également le rôle actif des milliers de partenariats franco-allemands dans la société civile. Ces réseaux sont uniques dans les relations internationales et constituent un socle social et civique important de la coopération politique.

Cette introduction offre au lecteur une vue d'ensemble solide. Elle lui permet de comprendre les mécanismes mais également les difficultés de la coopération bilatérale en Europe. De nombreuses citations-clés, ainsi que des tableaux, graphiques et indications bibliographiques permettent d'aller plus loin.

Cette publication sera le point de départ d'une discussion entre Henrik Uterwedde et Frank Baasner, qui aura lieu mardi 28 janvier 2020 à 18.00 h dans les locaux du dfi.

Nous vous invitons cordialement à cette manifestation et vous prions de vous inscrire par internet, par mail, par la poste ou par télécopie avons le 24 janvier 2020 :

Deutsch-Französisches Institut
Asperger Str. 34
D-71634 Ludwigsburg
Tel: 07141 - 93 03 - 0
Fax: 07141 - 93 03 - 50
▶ veranstaltung@dfi.de
▶ www.dfi.de
▶ <https://www.dfi.de/deutsch-franzoesische-beziehungen>

Henrik Uterwedde : Die deutsch-französischen Beziehungen. Eine Einführung. Verlag Barbara Budrich: Opladen, 2019. – 178 pages, 16,90 €. ISBN 978-3-8474-2348-5. – également en version électronique : 978-3-8474-1515-2

Henrik Uterwedde ▶ uterwedde@dfi.de

La France, l'Allemagne et la réforme de l'Europe

Cet ouvrage collectif, fruit d'un colloque co-organisé par la Evangelische Akademie Loccum (près de Hanovre) et le dfi, se penche sur les différences entre les modèles économiques français et allemand, ainsi que sur les positions des deux gouvernements qui s'opposent sur la politique économique et l'Union monétaire européenne.

Les contributions livrent un diagnostic approfondi, assorti de nombreux graphiques des structures économiques et de leur évolution récente, mettant en relief les différences entre l'Allemagne, exportatrice aux excédents extérieurs considérables, et la France des « réformes Macron » afin de vaincre ses problèmes de compétitivité. Elles analysent également les positions contrastées des deux gouvernements en matière



de politique européenne et de réforme de l'Union monétaire.

Cet ouvrage permet de comprendre les controverses franco-allemandes actuelles, ainsi que leurs racines profondes. Il explore également les conditions pour trouver des compromis ouvrant la voie à des initiatives européennes.

Joachim Lange/Henrik Uterwedde (éd.): Frankreich und Deutschland. Yin und Yang der EU-Reform? Nomos: Baden-Baden, 2019. – 187 pages, 32,00 €. ISBN 978-3-8487-6397-9

Henrik Uterwedde ▶ uterwedde@dfi.de

Petits pas et passes dans le processus de réconciliation



Philippe Didion explique au public la formation dite du « carré magique ».

Source : dfi.

Le 12 décembre 2019, Philippe Didion a présenté au dfi son mémoire de master « De bons Allemands à Paris » sur les cinq premières rencontres entre les équipes nationales de football de l'Allemagne fédérale et de la France.

67 % des Français savent ce dont il s'agit lorsqu'il est question de « Séville 1982 ». Le souvenir de cette demi-finale de Coupe du monde contre la sélection de la Fédération allemande de football,

qui s'est déroulée de manière si tragique pour l'équipe française, est aujourd'hui encore très vivace à l'ouest du Rhin. A l'époque, cela a déclenché selon Didion un bref retour du « spectre de l'ennemi » dont on pensait s'être débarrassé.

Au cours de ses recherches, Didion a mis au jour le fait selon lequel les rencontres sportives entre les deux équipes dans les années 50 et 60 ont eu néanmoins des répercussions tout à fait positives sur l'image que les deux peuples avaient réciproquement l'un de l'autre.

Le premier match a eu lieu en 1952 à Paris. Des deux côtés l'on craignait alors des conséquences politiques indirectes néfastes, c'est pourquoi l'on s'est efforcé auparavant au niveau diplomatique d'éviter tout ce qui aurait pu donner lieu à des esclandres, et l'on a prié les médias de rendre

compte de la rencontre en favorisant l'entente réciproque entre les deux nations. Dans les années qui ont suivi, les rencontres franco-allemandes ont perdu leur caractère explosif même si elles ont toujours conservé, comme Didion l'a souligné, un caractère singulier. Parallèlement à la normalisation des relations, les matchs ont été instrumentalisés comme symboles politiques. Lors de la cinquième rencontre après la guerre à Stuttgart, l'ancien président de la République fédérale, Heinrich Lübke, a par exemple salué tous les joueurs français et allemands sur le terrain. C'était également la première fois que l'on disputait non un simple « match international » mais un « match amical ».

Dans le projet de doctorat qu'il vient récemment d'entamer, Didion souhaiterait à présent étudier dans quelle mesure le football a contribué à tous les niveaux au rapprochement franco-allemand, que ce soit sur les terrains ou en marge des rencontres.

Martin Villinger ▶ villinger@dfi.de

Rencontre d'experts franco-allemands sur le numérique



L'UFA a invité le 25 octobre dernier à l'Institut Mines Télécom à Paris quelque 40 experts de la transition numérique français et allemands pour discuter, dans le cadre de trois groupes de travail, des grands enjeux dans ce domaine.

Les standards à adopter pour l'industrie du futur, les liens entre éthique et intelligence artificielle ou encore le numérique dans l'enseignement supérieur. Thématique oblige : la discussion pouvait être suivie en direct sur internet.

Les débats au sein des groupes de travail ont porté entre autres sur les opportunités, les défis mais aussi les craintes suscitées par l'intelligence artificielle, ou encore sur la protection des données et le rôle revenant à l'Union européenne dans le cadre de la transition numérique. Les experts ont souligné la nécessité de la recherche interdisciplinaire et d'actions coordonnées sur le plan européen, qu'il s'agisse de l'adoption de standards communs, du développement de res-



Rencontre d'experts franco-allemands sur le numérique à Paris.

Source : DFH-UFA.

sources éducatives libres ou du contrôle de la mise en place d'une intelligence artificielle digne de confiance. Aussi projettent-ils d'élaborer diverses propositions en vue de l'organisation d'autres rencontres dans un avenir proche.

« L'UFA est convaincue qu'une intensification de la coopération franco-allemande dans le domaine des nouvelles technologies peut constituer

l'élément moteur d'une dynamique européenne plus globale et se voit confortée en ce sens par le Traité d'Aix-la-Chapelle. Voilà pourquoi elle soutient depuis plusieurs années les coopérations scientifiques mises en œuvre dans le domaine du numérique entre nos deux pays », a déclaré le Professeur David Capitant, président de l'UFA.

Sandra Leeder



Discussion autour du film « La loi du marché »

A 50 ans, Thierry (Vincent Lindon), ouvrier spécialisé, se retrouve au chômage. Dans ses tentatives pour réintégrer la vie professionnelle, il se retrouve sans cesse en situation d'être rabaissé, que ce soit par les employés de Pôle Emploi ou par des employeurs potentiels. Finalement, ayant perdu espoir, il accepte un poste d'agent de sécurité dans un supermarché qui ne correspond pas à ses qualifications. Désormais, il se retrouve confronté chaque jour à un dilemme : soit traquer et dénoncer les auteurs de vols, des personnes qui s'en sortent encore moins bien que lui, afin de conserver son poste, ou bien couvrir leurs agissements et fermer les yeux sur leurs vols, comme forme de solidarité sociale, risquant ainsi son propre emploi.



Affiche du film pour sa sortie en Allemagne, mars 2016.

Le film « La Loi du marché », sorti en 2015, sera projeté le lundi 17 février 2020 à 19:00 dans la petite salle du Kulturzentrum de Ludwigsburg. Martin Villinger du dfi introduira et présentera le film en début de séance et animera la discussion qui suivra la projection, sur le thème « comment la société formate l'humain ».

Le prix du ticket d'entrée, correspondant aux frais de participation à une manifestation de la Volkshochschule Ludwigsburg, sera de 6 € (3 € pour les élèves et les étudiants).

Pour plus d'informations :

Martin Villinger ▶ villinger@dfi.de

Agenda

17 janvier 2020

Formation pour les jumelages communaux, Freiburg im Breisgau

Du 2 au 8 mars 2020

Séminaire pour boursiers de la fondation Gips-Schüle en Italie

Mentions légales

Deutsch-Französisches Institut
Asperger Straße 34
D-71634 Ludwigsburg
Tel +49 (0)7141 93 03 0
Fax +49 (0)7141 93 03 50

▶ www.dfi.de
▶ info@dfi.de

Rédaction : Irene Lindauer-Grözinger
Traduction : Céline Choppin,
Bénédicte King
Directeur de la publication :
Prof. Dr. Frank Baasner

Si vous souhaitez vous désabonner de notre lettre, veuillez cliquer sur ce lien :

▶ http://www.dfi.de/storno_fr